

sifflet automatique qui, on me le dit, réunit l'économie et l'efficacité, bien que personnellement, je ne connaisse pas beaucoup ce système. Je crois que les premiers sifflets de brume dont j'ai jamais entendu parler furent construits au Canada, et je ne sache pas que l'on puisse blâmer notre système sous aucun rapport. En tout cas, il est certain que les Etats-Unis et l'Angleterre nous ont copiés.

Je me souviens qu'en 1871 et 1872 les plus anciens membres de la Maison de la Trinité ont été spécialement envoyés d'Angleterre et ont passé plusieurs mois sur ce continent pour examiner le système des sifflets de brume des Etats-Unis et du Canada. J'étais alors ministre et nous avons envoyé un des steamers sous les soins du sous-ministre du département pour accompagner ces messieurs sur le Saint-Laurent et sur la partie de l'Atlantique qui baigne les côtes du Canada pour examiner notre système de sifflets de brume et de phares.

Après avoir passé dix ou douze jours à examiner attentivement notre système, ils se sont rendus aux Etats-Unis et ont examiné attentivement le système de nos voisins.

De retour en Angleterre, ils ont fait un rapport détaillé sur le système de phares et de sifflets de brume de ce pays. Ils ont beaucoup loué le Canada au sujet de tout ce qu'ils avaient vu relativement à ce système.

Je ne doute pas que l'on ait adopté les suggestions qu'ils ont faites et que le système que nous avons en Canada a été adopté sur les côtes du Royaume-Uni. Si les départements continuent comme par le passé à rendre plus sûre la navigation pour les navires qui approchent de nos côtes, nous n'aurons rien à envier aux nations du monde sous ce rapport.

Je me permets de faire ces observations, parce que l'honorable monsieur qui remplit les fonctions de ministre ne connaît pas autant que moi l'histoire des premiers jours du département.

M. DAWSON : J'admets avec l'honorable député que le système de sifflets de brume et le service des côtes de la Confédération s'améliorent très rapidement. J'ai déjà attiré l'attention sur le fait qu'en faisant des arrangements avec le gouvernement des Etats-Unis pour construire un phare à l'île du Passage, située sur le territoire américain, bien qu'elle ne serve qu'aux navires canadiens, il a été convenu d'y établir un phare parce que le gouvernement canadien en établissait un sur le récif de Colchester. En faisant ces arrangements, on a employé les mots alarme de brume dans la correspondance, et au lieu de mettre un sifflet de brume, qui convenait, ils ont mis une cloche, que l'on ne pourrait pas entendre à une grande distance pendant les tempêtes, même dans le cas où elle serait plus forte. Je suggérerai qu'en exécutant le nouvel arrangement relatif à la construction d'un phare sur le récif de Colchester l'on attirât l'attention du gouvernement américain sur la question, et qu'au lieu de mettre une cloche d'alarme l'on mit un sifflet de brume que l'on pourrait entendre à une grande distance ; ainsi l'on interpréterait la chose comme elle doit l'être.

Sir CHARLES TUPPER : Je crois qu'il est bon d'affirmer que tout ce qui a été dit par l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) et une foule d'autres choses que l'on pourrait ajouter dans le même sens, sont très fondées, mais font le plus grand honneur non-seulement au gouvernement du Canada, mais à l'honorable député lui-même. J'ai été, avec le vice-amiral de la station d'Halifax, sir James Hope, sur un vaisseau pour examiner et essayer un des premiers sifflets de brume qui ont été placés par mon honorable ami sur la côte, à Sambro ; l'amirauté a ensuite envoyé au gouvernement impérial un rapport constatant que non-seulement ce sifflet fonctionnait à merveille, mais encore qu'il était supérieur à tout ce que l'on avait jamais examiné de semblable. Je puis dire que j'ai moi-même entendu d'une distance de trente milles des sifflets de

M. MITCHELL

brume que l'honorable monsieur avait érigé ; et celui de la côte de Sambro, dont j'ai parlé, pouvait non-seulement se faire entendre à une grande distance, mais il était construit de façon à donner non-seulement l'alarme aux bâtiments qui approchaient la côte, dans les temps de brume épaisse, mais encore il pouvait faire connaître la distance exacte qui le séparait de l'endroit où se trouvait le danger.

Il n'y a pas de doute que l'attention donnée par l'honorable député à cette importante question, en même temps qu'il s'occupait d'établir des phares sur les côtes du Canada, a beaucoup contribué à élever le pays dans l'estime de tous les peuples maritimes et autres, qui sont si fortement intéressés à ce que les côtes du pays soient convenablement protégées.

Je suis convaincu que l'on ne peut faire de dépenses plus propres à favoriser un grand pays maritime comme le nôtre, qui compte une si grande étendue de côtes, que les dépenses qui ont déjà été faites et qui le seront à l'avenir pour l'établissement de phares, de sifflets de brume, etc., qui signaleront les dangers dans les brouillards qui couvrent parfois nos côtes.

Résolution 199,

Excise..... \$288,380 00

M. COSTIGAN : Lorsque cet item a été soumis à l'examen du comité, il a donné lieu à quelques objections ; surtout au sujet de la nomination d'un autre officier à Sarnia. On a semblé avoir des doutes au sujet de l'énoncé que j'ai fait, allant à dire que cette nomination avait été faite d'après les représentations de l'inspecteur. En conséquence, je désire donner quelques preuves de ce que j'ai dit. Le 14 de novembre dernier, la lettre suivante a été adressée au commissaire :

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-incluse, une communication de M. le percepteur Gerald, de London, demandant deux nouveaux officiers.

D'après moi, on devrait les lui donner le plus tôt possible, car le transfert de l'officier Cameron, à Perth, pour remplacer l'officier Mason, qui est aujourd'hui en fonctions à Coastcook, et l'établissement de nouvelles fabriques à Sarnia, où il en faudra un autre, nécessitent ainsi absolument l'envoi immédiat de deux officiers dans la division de London, pour permettre à M. Gerald de remplir la tâche qui lui incombe, d'une manière satisfaisante.

Le 15 janvier 1873, M. Davis, l'inspecteur, envoyait les noms des candidats qui avaient subi leurs examens avec succès, et dans le quatrième paragraphe de son rapport, il disait :

Il est impossible qu'un seul officier fasse convenablement la besogne à Sarnia. On devrait en envoyer un autre pour assister M. Elwood.

Cet officier ou ces deux officiers ont été ajoutés au personnel du district de London, et M. Slattery a reçu ordre d'aller au bureau de Sarnia, vu qu'il y avait déjà demeuré.

Cela, je crois, prouve clairement le fait que la nomination n'a pas été faite, comme l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Lister) l'a dit l'autre soir, dans le seul but de récompenser cet officier des services politiques qu'il avait rendus. La nomination a été faite à la suggestion d'un officier qui devait voir clairement qu'elle était nécessaire. Je crois que la Chambre sera satisfaite de la preuve.

On m'a aussi demandé de donner un état de l'augmentation du revenu, car on a insinué que l'effet de la nomination serait d'imposer au pays une nouvelle dépense de \$500 ou \$600 pour récompenser un serviteur politique. Or, je vais donner à la Chambre quelques renseignements très intéressants à ce sujet.

Les recettes de cette division ont été comme suit : En 1878, \$17,602 ; en 1879, \$20,111 ; en 1880, \$29,000 ; en 1881, \$21,000 ; en 1882, \$23,000 ; et pendant les six mois de cette année, \$26,000 : soit, en estimant proportionnellement les recettes des deux autres mois, \$31,000 pour l'année. Ces chiffres démontrent une augmentation considérable du revenu ; mais ce n'est pas le point le plus important de la question. La chose la plus importante, c'est que Sarnia